

## **Communiqué**

### ***Fin de la prestation « Cartes Journalières Commune » le 31 janvier 2024***

Les « Cartes Journalières Commune » proposées depuis plusieurs années par les CFF vont disparaître à fin 2023. La Commune de Gibloux dispose encore de 5 cartes valables jusqu'au 31 janvier 2024.

L'Association suisse des communes et l'Union suisse des villes ont négocié avec l'Alliance SwissPass (organisation de la branche des transports publics) une nouvelle offre intitulée « Carte journalière dégriffée Commune » valable à partir de 2024. Elle est mise en place à titre d'essai pour une durée d'une année.

Un changement complet de concept est introduit avec l'édition, par les administrations communales, de billets numériques, nominatifs et non transmissibles en remplacement des actuelles cartes journalières neutres.

La disponibilité des billets dépend d'un contingent national ouvert six mois à l'avance et délivré par catégorie de billet. Huit tarifs différents sont applicables selon la classe (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup>), le segment (demi-tarif ou non) et le délai jusqu'à la date du voyage (de +/- 10 jours avant). Les prix débutent à CHF 39.00 pour les bénéficiaires d'un abonnement demi-tarif et à CHF 52.00 pour les non bénéficiaires d'un abonnement demi-tarif.

Le processus de délivrance du billet se complexifie puisqu'il doit contenir l'identité de chaque voyageur et voyageuse. Il appartient ensuite à la commune d'en assurer le service après-vente jusqu'à la date du voyage.

La disponibilité des billets devient incertaine. L'offre s'avère moins attractive pour les usagers et usagères qui doivent passer par l'intermédiaire des communes, sachant qu'une automatisation du processus n'est pas possible. Des offres similaires, voire plus avantageuses peuvent être obtenues en ligne directement auprès des CFF.

Le Conseil communal estime que cette prestation n'a aucune valeur ajoutée pour les citoyens et citoyennes. Les administrations communales n'ont pas pour mission de vendre des titres de transports publics. **Aussi, il a décidé de renoncer à cette nouvelle prestation.**

Il reconnaît l'importance des transports publics pour la collectivité et confirme son soutien à la promotion ainsi qu'à l'amélioration des prestations dans ce domaine. Il regrette que la nouvelle offre proposée ne réponde pas aux besoins tant des communes que des usagers et usagères.

Farvagny-le-Grand, le 6 novembre 2023

Le Conseil communal